

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

Société du Canal Seine-Nord Europe

Délibération n° CS 2017-1-1.3 du conseil de surveillance du 20 avril 2017 donnant l'avis sur la composition du directoire

NOR : DEVT1712578X

(Texte non paru au *Journal officiel*)

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article 2 de l'ordonnance relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe dispose que le directoire comprend trois membres désignés, après avis du conseil de surveillance, sur proposition du ministre chargé des transports, par un décret qui confère à l'un d'eux la qualité de président du directoire. L'article 16 du décret n° 2017-427 du 29 mars 2017 relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe prévoit en outre que les trois membres du directoire sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable.

En application de ces dispositions, le ministre chargé des transports a proposé que le directoire soit composé de :

- M. Marc Papinutti, en qualité de président du directoire.
- M. Cyril Forget, en qualité de membre du directoire.

Un troisième membre sera proposé ultérieurement.

La présente délibération vise à recueillir l'avis du conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe sur cette proposition.

À la suite de cet avis, s'agissant d'emplois de direction et la Société du Canal Seine-Nord Europe ne figurant pas sur la liste dressée par le décret n° 59-587 du 29 avril 1959 relatif aux nominations aux emplois de direction de certains établissements publics, entreprises publiques et sociétés nationales, la nomination des membres du directoire interviendra par décret du Président de la République, non délibéré en conseil des ministres.

Le conseil de surveillance adopte l'avis suivant :

Vu l'ordonnance n° 2016-489 du 21 avril 2016 relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe ;

Vu le décret n° 2017-427 du 29 mars 2017 relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment son article 16,

Article 1^{er}

Le conseil de surveillance donne un avis favorable à la proposition du Gouvernement de nommer :

- M. Marc Papinutti en qualité de président du directoire.
- M. Cyril Forget en qualité de membre du directoire.

Article 2

La présente délibération sera transmise au ministre chargé des transports et au ministre chargé du budget et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Fait le 20 avril 2017.

Membre du conseil de surveillance,
V. CHIP

Le président du conseil de surveillance,
R. PAUVROS